



Réunion du CSA INTEFP le 08/02/2024

Vos représentants vous communiquent quelques éléments de compte rendu :

1. CR du CSA du 12 décembre 2023 Approbation

2. Projet de réorganisation du Pôle Vote : abstention de toutes les OS

Le CSA est consulté sur 3 questions :

- Principe de la création d'une Direction du développement et des partenariats
- Modalité de conduite participative du projet
- Calendrier de déploiement

Sont notés l'intégration de la mission prospective et de VCAP dans la nouvelle direction. Des inquiétudes sont soulevées quant au maintien-renforcement nécessaire du lien entre VCAP et la direction des études.

Sans opposition au projet, les OS ont pris connaissance de l'organigramme de transition présenté, elles suivent l'avancée de la démarche, avec les engagements de la direction de ne supprimer aucun emploi, de discuter avec chacun des évolutions des fiches de postes qui seront présentées dans un prochain CSA, pour une mise en œuvre en septembre 2024. L'abstention correspond à une volonté de ne pas s'exprimer sur des projets en cours d'évolution et sur lesquels nous n'avons aucune visibilité quant aux conséquences sur les conditions de travail des agents concernés.

3. Projet de règlement temps de travail Vote-reporté sur un nouveau texte

- Ce point déjà évoqué lors des 2 précédents CSA a donné lieu à discussion, étayée par :
 - Vos retours au questionnaire syndical sur lequel nous vous avons interrogés sur vos heures supplémentaires et les possibilités de récupération.
 - Des éléments factuels extraits de Satellite.
- Vos réponses (42 répondants) exprimées dans le questionnaire, confirment les préjugés que nous avions exprimés :
 - Heures supplémentaires réalisées par 93% d'entre nous quotidiennement et par 58% hebdomadairement -toutes les semaines : une activité qui permet à une partie de récupérer au mois le mois mais 36% n'ont pas cette possibilité.
 - Le report d'un mois sur l'autre est réalisé par 67% des agents.
 - Heures supplémentaires réalisées directement en lien avec la charge de travail
 - Aucune difficulté dans l'organisation des services n'est mise en avant

Merci pour votre réactivité

Retrouvez la position intersyndicale sur ce projet développée dans la déclaration préliminaire à l'examen de ce point.

- Les éléments de Satellite :
 - Confirment la saisonnalité des heures supplémentaires en lien avec l'activité de l'institut
 - Précisent une fluctuation importante du volume d'heures reportées entre les agents et les services.
 - La direction développera l'analyse des données dans le cadre des travaux sur la charge de travail.





- Premiers éléments de réponse de la direction : il s'agit de gérer la charge de travail notamment dans le cadre de la prévention santé sécurité.
- Le projet de nouveau règlement doit être réécrit pour être plus lisible, plus clair et sans possibilité d'interprétations différentes.

En effet des ambiguïtés demeurent dans le projet de rédaction :

- sur les heures supplémentaires au-delà de la durée quotidienne de 10 heures et de leur possible ou refus de validation,
- les modalités de décompte des temps de déplacement
- La direction semble vouloir maintenir les mêmes propositions :
 - Heures supplémentaires possibles dans le cadre des plages variables, en augmentation à 12h au lieu de 10. Mais **écrêtage** sans report possible.
 - Récupération des heures supplémentaires sur le mois encours, ½ ou 1 journée voir 2 sur dérogation.
 - Maintien d'un décompte forfaitaire pour les grands déplacements (hors métropole) (soit 7h42, soit 11h33)
 - La direction nous indique être prête à aborder cette question sous tous ses angles, à ouvrir le chantier en allant même plus loin que ce que demandent les OS, par exemple réfléchir à de nouvelles modalités de temps de travail comme la semaine de 4 jours
- 4. Examen des déclarations du registre SST Information- RAS

5. Revue des décisions

Information les décisions sont en cours

- Panneaux d'affichages syndicaux en CIF : mise en œuvre à vérifier
- AT d'un salarié d'une entreprise prestataire, sollicitation de la CARSAT pour appui sur analyse situation locaux / livraison
- 6. Programmation d'une date de rencontre du CSA avec les DP IET-2023
 - Une date est arrêtée en mai pour permettre l'échange, pour rappel les IET ne sont couverts par aucun CSA et la prévention Santé Sécurité Conditions de Travail, pour leur temps de formation relève du DUERP de l'INTEFP
- 7. Adhésion à AGEMETRA pour la médecine de prévention

Information

 Agemetra dont un établissement est situé à Tassin la Demi-Lune, accepte de prendre à nouveau le suivi des agents de Marcy l'Etoile et des agents qui en CIF ne bénéficieraient pas d'un service local de médecine de prévention

8. Activité du CSA, visite des locaux

 La proposition de réunir un CSA dans un CIF est unanimement souhaitée. L'organisation sera étudiée en fonction des disponibilités du site.
Le renouvellement chaque année de cette démarche est souhaité par vos représentants.

9. Point info sur Waryme (travail isolé)

Information

• L'expérimentation conduite, d'un outil numérique installé sur téléphone portable, donne lieu à une analyse positive, et pointe quelques points d'attention. Le danger « travailleur isolé » a été identifié depuis de nombreuses années et aucune solution n'avait pu être identifiée. Les nouvelles technologies permettent maintenant de mettre en place un dispositif permettant d'intervenir lorsque le risque se concrétise. Une acquisition/abonnement pour une année est unanimement souhaitée (coût estimé 8 000€ la première année).





13. Jours de fermeture 20**25** questionnaire

Approuvé sur la base de vos réponses au

- Vendredi 2 mai 2025
- Vendredi 9 mai 2025
- Lundi 10 novembre 205
- Du jeudi 25 au mercredi 31 décembre 2025
- Le CSA avait demandé d'anticiper pour faciliter l'organisation des vies familiales.
 - RAPPEL 2024 :
 - Pont de l'ascension : 10 mai 2024
 - Pont du 15 août : 16 août
 - Fermeture de fin d'année : du 26 au 31 décembre.

Questions diverses

• La Direction confirme avoir accédé à la demande de la DRH d'apporter son appui technique (outil sphinx) à la pré-affectation des IET 2024-en fonction de l'ordre de classement au concours- et constitue une charge nouvelle pour le service FSPC.

Les autres points seront examinés dans une prochaine réunion :

- 10. Baromètre QVT 2023 à l'Intefp
- 11. Bilan annuel 2023 de l'assistante sociale
- 12. Projet de questionnaire charge de travail 2024